

Plan 7.3.2

TERRITOIRES STRUCTURÉS POUR L'EXPLOITATION FAUNIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Territoire d'exploitation faunique
(v.2018-02 arpenteur)

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC)

- Owen
- de la Rivière-Rimouski
- du Bas-Saint-Laurent

Pourvoirie

- Le Chasseur Inc.

Réserve faunique

- Duchénier
- de Rimouski

Territoire de chasse restreinte

- Macpès (Zone 2)

Territoire de chasse non permise

- Réserve Charles-B.-Banville

Terrain privé sous protocole d'entente

- Partie de la Seigneurie de Nicolas-Rioux

Limite administrative

- Municipalité régionale de comté
- Municipale

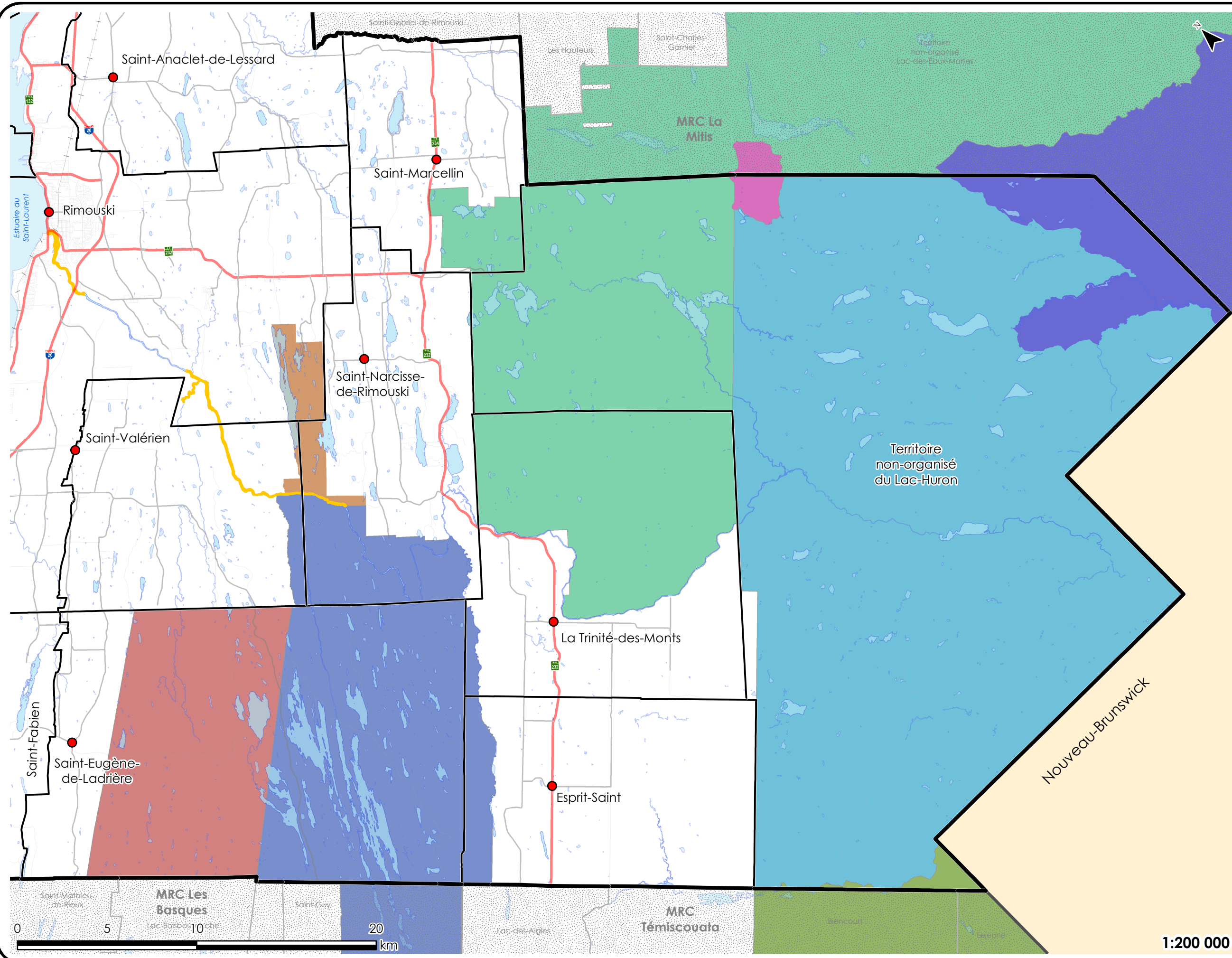
Lac

Projection cartographique: MTM 6 Système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: NAD 83.
Sources des données:
Base de données topographiques du Québec,
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
© Gouvernement du Québec.
© MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
DOCUMENT: 4-18_Plan_07-3-2.MXD Imprimé le 2018-10-02 10:01

Préparé par:
Lucie Alice Côté
27 février 2018

Vérifié par:
Bernard Guimond

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 4-18
Adopté le 11 juillet 2018
En vigueur le 14 septembre 2018



1:200 000